



La Présidente

Arrêté n° 2021-322 du 21 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU l'Arrêté inter préfectoral 2017-12-15 relatif à la commission locale de l'eau du SAGE de la Nonette
- VU l'Arrêté du 15 août 2021 portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE de la Nonette et, notamment, l'article 1^{er}.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Nonette :

- **Monsieur Benjamin CHKROUN**, *conseiller régional d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr